

Commissariat aux langues officielles

2016–2017

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016**

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le rapport financier trimestriel précédent. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie la commissaire par intérim aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2016–2017](#) et dans le Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016–2017. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016

Changements importants aux autorisations

Au 31 décembre 2016, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmenté de 677 000\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du report du budget de fonctionnement.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé 66 % de ses autorisations en date du 31 décembre 2016, dont 82 % sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses du présent trimestre ont augmenté de 585 000\$, soit 13 %, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement en raison des facteurs suivants :

- Augmentation de 369 000\$ de la masse salariale reliée notamment à des paiements pour des indemnités de départ ainsi que des salaires à des employés à période déterminée et employés occasionnels.
- Augmentation de 96 000\$ des acquisitions de matériel et d'outillage relié à l'achat de matériel informatique.
- Augmentation de 94 000\$ des frais de service professionnels et spéciaux notamment à cause de paiement relié à des contrats de soutien informatique et de conseillers formateurs.

Risques et incertitudes

Capacité en matière de gestion de projets

L'organisation met rarement en œuvre des projets de la taille et de la complexité du projet de Solution intégrée de gestion de l'entreprise (SIGE). Pour gérer les résultats, le Commissariat doit développer et maximiser sa capacité en matière de gestion de projets.

Le Commissariat est à établir un processus de planification de l'investissement pour l'évaluation des dossiers de décision concernant les projets, en particulier les coûts, les avantages et les options.

Le Commissariat est à mettre en place une structure de gouvernance chargée de la gestion et de la surveillance des gros projets approuvés dans le cadre du plan d'investissement.

Niveau de ressources

Le niveau actuel des ressources pourrait ne pas être suffisant pour permettre à l'organisation d'exécuter entièrement son mandat et de répondre adéquatement à l'attente des parlementaires, des institutions fédérales et des membres du public.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016

Le Commissariat est à élaborer et mettre en place une stratégie financière à long terme afin d'évaluer les besoins en ressources et de s'assurer qu'ils sont alignés sur les priorités.

Le Commissariat examinera, en vue d'améliorer, les processus d'établissement du budget et des prévisions pour l'organisation.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du trimestre.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Ghislaine Saikaley
Commissaire aux langues officielles
par intérim

Éric Trépanier, CPA, CGA
Dirigeant principal des finances
Commissaire adjoint
Gestion intégrée

Gatineau, Canada
Le 1 mars 2017

Commissariat aux langues officielles
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016

État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses du programme	19 524	4 552	12 728	18 901	3 981	12 596
Autorisations législatives budgétaires	2 332	583	1 749	2 278	569	1 708
Autorisations budgétaires totales	21 856	5 135	14 477	21 179	4 550	14 304
Autorisations totales	21 856	5 135	14 477	21 179	4 550	14 304

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commissariat aux langues officielles
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	16 460	4 090	11 884	15 837	3 721	11 856
Transports et communications	637	144	373	764	110	358
Information	135	37	102	332	11	87
Services professionnels et spéciaux	3 701	672	1 713	3 362	578	1 565
Location	274	55	178	298	72	245
Réparation et entretien	327	2	49	91	33	103
Services publics, fournitures et approvisionnements	266	32	67	121	18	51
Acquisition de matériel et d'outillage	55	103	111	374	7	39
Autres subventions et paiements	1	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	21 856	5 135	14 477	21 179	4 550	14 304
Dépenses budgétaires nettes totales	21 856	5 135	14 477	21 179	4 550	14 304